

La sécurité civile dans les États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : La sécurité civile dans les États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) . Tome 2, Les linéaments d'une théorie émergente dans le droit de la sécurité civile des États de la CEMAC / Emmanuel Patrice Ngolle III

A pour autre édition sur un support différent : La sécurité civile dans les Etats de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) Patrice Emmanuel Ngolle III 2015

Auteur(s) : Ngolle III, Patrice Emmanuel (1962-....)

Publication : Saint-Denis : Connaissances et savoirs

Date de copyright : C 2018

Description matérielle : 1 vol. (388 p.) : couv. ill. ; 20 cm

Collection : Droit et sciences politiques Droit public

ISBN : 978-2-7539-0555-9

EAN : 9782753905559

Appartient à la collection : Droit et sciences politiques Droit Paris Connaissances et savoirs [200?]

Autre variante du titre : [Les linéaments d'une théorie émergente dans le droit de la sécurité civile des États de la CEMAC.]

Classification décimale Dewey : 344.670 535

Note sur les bibliographies et les index : Notes bibliogr. Bibliogr. p. 293-314. Index

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Droit public Montpellier 2015

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "Le nouveau formalisme juridique ouvre des perspectives de recherche vers l'innovation juridique pour relever les défis que posent les catastrophes. Il faut des nouvelles normes, «des nouvelles représentations des systèmes de droit». Claude Lienhard soulignait qu'il

s'agit «de penser et de classer autrement. [...] Le nouvel ordonnancement que nous percevons impliquera certainement un prix à payer du point de vue de l'orthodoxie juridique [...]». Référence est donc faite au recours à l'innovation dans la mesure où le domaine du traitement des risques collectifs invite à raisonner selon un ordre juridique beaucoup plus complexe que l'ordre traditionnel identifié à l'Etat, unifié, stable et hiérarchisé. Dans un contexte d'interdépendance, l'ordonnancement des normes de sécurité civile appelle à tenir compte des niveaux nationaux, infra étatiques, sous régionaux et internationaux. Il reste toutefois que la coproduction de sécurité ne se décrète pas, elle nécessite une franche organisation. Quoi qu'il en soit, c'est au prix d'une analyse des structures internes, en comprenant leur univers propre, leur degré d'accomplissement et leurs outils spécifiques, mais également les divergences qui les opposent et l'appui mutuel qu'ils peuvent s'apporter, que l'on pourra espérer atteindre en pratique une gouvernance satisfaisante des nouveaux risques."

Sujet - Collectivité : Communauté économique et monétaire en Afrique centrale

Sujet - Nom commun : Protection civile
Gestion des situations d'urgence